

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22933**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER Master Biosciences et ingénierie de la santé spécialité Ingénierie Biomédicale

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                      | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|---|--|
| Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur | Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé, 200 Technologies industrielles fondamentales, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Gérer et mener à bien le développement d'un projet en Génie Biologique et Médical multidisciplinaire : instrumentation, traitement de signal, informatique, mécanique...

Assurer différentes fonctions d'ingénierie biomédicale: conception et développement, marketing et vente, application et installation, maintenance et qualité...

#### Dimension générique propre à l'ensemble de la Mention

- Etre capable de gérer et mener à bien, avec les compétences scientifiques, techniques et technologiques requises, le développement d'un projet pluridisciplinaire
- Etre capable de synthétiser un ensemble de documents et d'informations afin de mener à bien, dans un esprit critique constructif et en fonction d'impératifs réglementaires et/ou scientifiques, une démarche ou un protocole d'étude rigoureux et contrôlé
- Maîtriser les outils scientifiques et techniques théoriques et appliqués
- Savoir communiquer à l'oral et par écrit (valorisation, travail de groupe)
- Acquérir une expérience professionnelle de terrain (stages)

#### Dimension spécifique à la spécialité

- Acquérir les connaissances de base en:
  - Sciences fondamentales (biophysique, mathématiques)
  - Sciences biologiques et médicales (biologie, biochimie, électrophysiologie)
  - Génie électrique (électronique, micro informatique, instrumentation)
  - Traitements de signaux et images (signaux et imagerie biomédicale)
- Connaître les applications, l'utilisation et l'environnement professionnel des méthodes et des technologies du domaine du Génie Biologique et Médical:
  - Maintenance des équipements biomédicaux, qualité et réglementation
  - Sciences de l'ingénieur appliquées en biologie, en médecine et en chirurgie...
  - Imagerie médicale, informatique de santé

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries et entreprises du secteur biomédical et des technologies médicales Services biomédicaux des hôpitaux et cliniques EPST:CNRS, INSERM, Organismes publics (UGAP...)

- Ingénieur biomédical
- Ingénieur d'application, d'études
- Ingénieurs technico-commercial

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

M1805 : Études et développement informatique

D1407 : Relation technico-commerciale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Parcours ITBM de M1 avec choix d'UE de différenciation effectués par chaque étudiant au cours du S8.

#### 2 Parcours au choix en M2 :

Ingénierie biomédicale hospitalière -IBH ou Cybernétique Instrumentation et Imagerie pour la Biologie et la Médecine – CIIBLE

Le premier semestre (S9) est constitué d'une combinaison de 12 ECTS d'UE d'ossature (dont 1 commune avec les spécialités EBMPT et BPT), et de 18 ECTS d'UE au choix dont les UE 9.101, 9.104 et 9.614 mutualisée avec la spécialité BPT.

Selon le projet personnel de l'étudiant, ce choix est possible parmi les UE proposées par les différentes spécialités du Master BSIS pour le parcours IBH et dans le Master ISC pour le parcours CIIBLE

Le stage de fin d'étude (S10) de 30 ECTS clôture la formation par la professionnalisation à visée d'insertion dans la vie active. Il dure 24 semaines au minimum.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON              |   | COMPOSITION DES JURYS |  |
|--|---|-----------------------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X |                       | Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       |   | X                     |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X |                       | Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation                               |   | X                     |  |
| Par candidature individuelle                                     |   | X                     |  |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X |                       | Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine       |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS   | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| Autres certifications :<br>Certaines UE communes avec Master ISC et EBMPT et BPT |                                     |

**Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002, relatif au diplôme national de master

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

**Autres sources d'information :**

Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL > Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Lorraine

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de Médecine - Nancy

**Historique de la certification :**

Maitrise de Sciences et Techniques (MST) «Biotique» (créée en 1993)

- Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) en «Ingénierie de la Santé», spécialités «GBM électronique Médicale» et «Ergonomie» (créé en 1996)

- Habilitation renouvelée (2005-2008) sous la forme d'une spécialité «Ingénierie de la Santé» du Master mention Sciences de la Vie et de la Santé dans le cadre du LMD

- Habilitation renouvelée (2008-2013) sous la forme d'une spécialité «Ingénierie Biomédicale Hospitalière» du Master mention Ingénierie de la Santé et Sciences du Médicament

dans le cadre du LMD